

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2026/096**

**SAISON CULTURELLE N° 9 – CONTRAT DE CESSIION ARTISTIQUE
SPECTACLE « LEDSHOW »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/071 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 9 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession avec la société Firelight Production, sise 238, rue Peydavant 33400 TALENCE représentée par Mme Constance DUPIN, Présidente, pour le spectacle « LEDSHOW », le 5 septembre 2026, 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **1 895,73€ HT soit 2 000€ TTC.**

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 25 juin 2026.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
ET PUBLICATION LE

2 6 JUIN 2026

2 6 JUIN 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

